



FICHE D'INSCRIPTION POUR LES COLLECTIVITES

Coordonnées personnelles du titulaire de la carte

Nom: Prénom:

Monsieur Madame

Date de naissance (jour/mois/année):

Adresse personnelle :

.....

.....

Profession:

Téléphone: Adresse mail :

J'autorise la Médiathèque de Vierzon à m'envoyer des informations à caractère culturel par mail.

J'autorise la Médiathèque de Vierzon à m'envoyer des informations à caractère culturel par SMS.

Nom de la collectivité (école, association, centre, service de la ville, ...):

.....

Adresse de la collectivité:

.....

Téléphone de la collectivité:

Adresse mail:

Nom du responsable de la collectivité:

.....

Extraits du règlement intérieur de la médiathèque pour les collectivités :

- L'inscription à la médiathèque est ouverte à toutes les collectivités, qu'elles soient situées à Vierzon ou ailleurs. Elle permet l'emprunt de 30 documents quels qu'ils soient, hormis les CD et les DVD (non prêtables pour des raisons juridiques).
- L'emprunt des documents se fait pour une durée de 2 mois, avec possibilité de renouvellement.
- La personne qui réalise auprès d'un bibliothécaire une carte collectivité doit, pour cela, présenter un document attestant de son appartenance à la collectivité en question : bulletin de salaire avec l'adresse de la collectivité, courrier du responsable de la collectivité...
- L'utilisateur d'une carte collectivité s'engage à n'utiliser cette carte que pour les besoins de la collectivité (et non pour ses besoins personnels).
- Si la personne dont le nom est inscrit sur la carte collectivité quitte cette collectivité, la carte n'est plus valable. La collectivité peut bien sûr dépêcher une autre personne pour faire une nouvelle carte.
- Dans le cas d'un document perdu ou abîmé, la collectivité est responsable et devra soit racheter le document soit le rembourser au prix forfaitaire.
- Les avis de retard sont adressés au domicile de la personne ayant réalisé la carte.
- La carte collectivité est valable un an de date à date. Pour obtenir son renouvellement, il faut présenter à nouveau un document attestant de son appartenance à cette collectivité.

Date:

Signature: